PROCES-VERBAL de la 2ème séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Numéro de la séance : 2

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Présents :

Membres de droits : Madame VINCENT, Monsieur VIALA, Monsieur GINIER-GILLET, Monsieur CHARRETTE, Mme SINGEOT

Représentants des collectivités territoriales : /

Personnalité qualifiée : /

Représentants du personnel d'enseignement et d'éducation : Mme MANDON, Madame VERSAVAUD-CALLIERE, Madame VOREPPE, Madame MANDON, Mme DEVIS

Représentants du personnel administratif, technique, santé et social et des adjoints territoriaux : Monsieur CHADRIN, Monsieur GOUMAT

Représentants des parents d'élèves : Monsieur ENJOLRAS, Madame MIGUET, Madame FALÉZAN, Madame GUDE

Représentants des élèves : Monsieur HAMMANI, Madame AZAIZIA, Madame LABHAR

Sont excusés : Monsieur SIMIAND

Sont absents : Mme FLEUR, Mme ROY, Monsieur. GRESSE, Madame BAZZOLI, Monsieur. BEZAC

Ordre du jour :

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. Secrétariat de séance
B. Adoption du PV du CA du 4/11/25
C. Points divers

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

BUDGET 2026

III – QUESTIONS DIVERSES

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le quorum étant atteint (22), Madame VINCENT ouvre la séance à 18h.

A. Secrétariat de séance

Monsieur CHARRETTE, secrétaire général, assure le secrétariat de séance.

B. Adoption du PV du CA du 4/11/2025

Le procès-verbal du précédent CA est approuvé à l'unanimité des présents.

C. Points divers

Mme VINCENT fait part de son expérience récente d'utilisation d'un logiciel de réalisation de procès-verbaux dans le cadre d'une précédente réunion. L'outil utilisé, « Geremy.ai », réalise seul des comptes rendus à partir d'intelligence artificielle. Il convient de réaliser un tour de table en début de réunion, pour que ce logiciel associe la voix à chacun des participants. Le logiciel réalise ensuite un compte rendu structuré et cohérent. Elle propose qu'une expérience soit faite lors d'un futur CA pour tester cet outil et éviter aux futures personnes en charge de ce travail de prendre trop de temps à la rédaction du PV.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter Mme DEVIS, représentante enseignante, suppléante au CA, et présente ce jour, à certaines commissions pour lesquelles le nombre de représentants enseignants n'est pas suffisant.

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A. Budget 2026

Présentation du budget par M. CHARRETTE (voir rapport et diaporama en PJ).
Ce dernier donne quelques éléments théoriques pour une meilleure compréhension du sujet. Il débute en indiquant l'ensemble des flux financiers qui ne sont pas inscrits au Budget : masse salariale, investissement de la collectivité, etc. Il donne quelques informations sur les différentes recettes que perçoit le collège et principalement la dotation de fonctionnement attribuée par le Département.
M. CHARRETTE explique ensuite la méthode de calcul de la dotation de fonctionnement par le département. Cette dotation, à l'image de celles des deux années précédentes, ne semble pas suffisante pour appréhender l'ensemble des dépenses avec sérénité.
En effet, même si la dotation, légèrement écrêtée en raison de reliquats de crédits de crédits EPS de l'année 2023, est légèrement supérieure à celle de l'année dernière, elle reste insuffisante pour maintenir un niveau de crédits identiques pour les projets pédagogiques.
Contraint par le niveau des fonds de roulement du collège, il n'est plus raisonnable d'opérer des prélèvements pour assumer des dépenses pédagogiques aux niveaux précédents.
Monsieur VIALA quitte la séance.

Monsieur CHARRETTE commence par évoquer successivement les trois services généraux : AP, VE et ALO, à l'aide du diaporama présenté au membres du CA (voir document joint). Il donne les éléments prépondérants concernant ces trois services :

- Le Service AP :

La part de la dotation affectée au service AP est ainsi diminuée de 6 609,00 €, passant de 37 609,00 € à 31 000,00 €
Les crédits destinés à répondre aux besoins des différentes disciplines, comme les crédits affectés au CDI et à l'EPS, sont tous diminués de 15 %.
Les équipes devront donc limiter les acquisitions en 2026.
L'impact de cette diminution est quelque peu atténué par la disparition de projets relativement coûteux pour le collège : « classes Montagne », voyages à Paris et en Allemagne.

La question se pose de savoir s'il convient toujours de dépenser une somme aussi importante, 2 000,00 €, pour l'achat des carnets de correspondance. Certains collèges remettent simplement une carte aux enfants et privilégient une relation dématérialisée avec les familles. L'avis est partagé parmi les membres du CA. Une expérimentation sur un niveau serait peut-être à envisager dans un premier temps.

Il convient ici de noter également que le Conseil Département a accordé une enveloppe semblable aux années précédentes pour le soutien aux actions éducatives dans le cadre des projets « clé en mains », avec le code de gestion « 2TGUID ». Par contre, seuls deux projets libres sont soutenus pour cette année scolaire : le séjour d'intégration en 2025 et le projet « lire, parler, partager » en 2026.

Un reliquat de crédits de la dotation pédagogique globalisée accordée par le Rectorat est inscrit au budget pour l'achat des futurs manuels scolaires (2 500,00 €).
Mme MANDON souligne que les crédits attribués précédemment par le département pour acheter des doublons en classe de 6ème n'ont pas été renouvelés. De fait, avec les changements de programme, les élèves de 6ème n'ont plus de doublons de manuels.

Le reliquat de crédits (2 500,00 €) pour des actions artistiques et culturelles déspécialisées lors du précédent CA permettront de prendre en charge des projets culturels : biographie, salon du livre, etc....

- Le Service VE :

Trois points principaux sont à évoquer sur ce service :
- le maintien des crédits destinés au salaire des Assistants d'Education pour prendre en compte la réalité des flux financiers.
- Une modification des crédits d'Etat (fonds sociaux, vacances apprenantes) pour prendre en compte la réalité des reliquats.
- Le maintien à 500,00 € des crédits pris sur la dotation de fonctionnement destinés au fonctionnement du CESC.

- Le Service ALO :

Contrairement au service AP, la part de la dotation attribuée attribué pour ce service augmente de 9 229,00 € pour faire face aux importantes dépenses de viabilisation qui ne peuvent plus être assumées par des ponctions sur l'épargne du collège

Le déséquilibre de ce service est lié d'une part à l'insuffisance d'autofinancement induite par l'écrêtement de la dotation, 5 762,00 €, et par les prévisions d'écritures d'amortissement.
De fait, l'ensemble des dépenses est maintenu à un niveau quasi stable par rapport à celle de l'année précédente. Il s'agit en réalité de dépenses pour la plupart incompréhensibles, sans lesquelles le collège ne pourrait tout simplement pas fonctionner (maintenance, viabilisation, communication)

Monsieur CHARRETTE évoque ensuite les prévisions concernant le Service de Restauration et d'Hébergement.

Les prévisions du nombre de repas sont strictement identiques à celle de 2025. Seuls les tarifs changent, avec l'augmentation généralisée actée par la collectivité de rattachement. De fait, on note une augmentation substantielle du total des flux financiers du service qui ne bénéficie qu'au reversement à la collectivité, alors qu'il est de plus en plus difficile de faire fonctionner le service de restauration avec 3,00 €. En effet, le collège n'a pas réussi à maintenir le niveau le plus élevé de certification en cuisine, en raison du coût toujours plus élevé des denrées alimentaires et surtout de celles issues d'une agriculture biologique.
A la demande des représentants élève, Mme VINCENT, Principale, et Monsieur CHADRIN, chef de cuisine donnent quelques explications sur la certification « Ecocert », et le niveau du collège établi en nombre de « carottes », à l'image des étoiles du guide Michelin.

Enfin, Monsieur CHARRETTE donne quelques informations concernant les bourses scolaires qui ne sont plus inscrites au Budget. Les membres du CA sont surpris du nombre de dossiers (69) en attente d'instruction faute de documents justificatifs à leur demande. En effet, beaucoup de familles sont en attente, entre autres, de leur avis d'imposition. De fait, à ce jour, on dénombre une vingtaine d'élèves boursiers de moins que l'année précédente.

A l'issue de cette présentation, et au regard des restrictions auxquelles doit faire face l'établissement, les représentants des enseignants et des parents d'élèves font part de leur regret de voir le collège diminuer les crédits affectés à la pédagogie. Même s'ils ont bien conscience de l'impossibilité de faire différemment au regard du montant de la dotation, ils font le choix de ne pas approuver le budget en l'état.

Madame VINCENT propose alors de passer au vote.

Résultat du vote : Pour : 6, contre : 9, et abstention : 6. Le budget est donc refusé.

III – QUESTIONS DIVERSES

IMP : Mme VINCENT fait part d'une dotation supplémentaire « d'indemnités pour missions particulières » que le collège a perçu récemment.
Cela a permis de revoir à la hausse l'attribution de ces IMP au profit d'enseignants qui s'investissent sur la mise en place ou le suivi d'activités spécifiques.
Le CA doit émettre un avis sur cette répartition :

Vote : Pour unanimité (17)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur CHARRETTE

La présidente,
Madame VINCENT

COLLEGE E.J. LAPASSAT
LA PRINCIPALE
26106 ROMANS Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
ROMANS-SUR-ISERE - Académie de Grenoble

Conseil d'administration
Jeudi 20 novembre 2025
Liste d'émargement

Fonction	NOM, Prénom	Signature	Absent	Excusé
Chef d'établissement	VINCENT Agnès			
Adjoint	VIALA Rudi			
Directeur SEGPA	GINIER-GILLET Patrick			
Gestionnaire	CHARRETTE Luc			
Conseillère Principale d'Education	SINGEOT Stéphanie			

Fonction	NOM, Prénom	Signature	Absent	Excusé	SUPPLEANT	Signature
Représentants des collectivités territoriales	HAJJARI Linda					
	JACQUOT Laurent					
	LARUE Fabrice					
	TACHDJIAN Jeanine					
Personnalité qualifiée	BOUKHARI Nor El Houda					
Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation	BEZAC Nicolas				DEVIS Maud	
	VOREPPE Charlène				DELECRAY Cécile	
	BAZZOLI Laëtitia				MEDJAHED-AMGHAR Djouhra	
	SIMIAND Arnaud	EXCUSÉE			MAGNAN Olivier	
	MANDON Rachel					
	VERSAVAUD-CALLIÈRE Sophie					
Représentants élus des personnels administratifs, techniques, de santé et social et des adjoints techniques territoriaux	GRESSE Olivier					
	CHADRIN Jean-Pierre					
	GOUMAT Roland					
Représentants élus parents d'élèves	ENJOLRAS Patrick				HAFSOUNI Mélissa	
	CRAMON Aurélie				MAZEYRAT Marièle	
	MIGUET Romélie				MAIRE-AMIOT Élise	
	FALÉZAN Emilie				GIL Joan	
	GUDE Stéfanie				FABRE Marie-Laure	
	FLEUR Fanja					
	ROY Emeline					
Représentants élus des élèves	HOUMRI Marame 4°6				AZAIZIA Nihal 4°8	
	HAMMANI Lyad 3°2				ALOUACHE Sohan 3°2	
	LABHAR Romaissae 5°8				SCALVINI Téa 5°8	